



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES YVELINES

ARRONDISSEMENT DE
RAMBOUILLET

COMMUNE DU
PERRAY-EN-YVELINES

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°2024-16

Séance du 04/04/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 29

Présents : 21

Nombre de suffrages : 27

Date de convocation
20/03/2024

Date d'affichage
29/03/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

08.04.2024

et publication du :

08.04.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BAX DE KEATING Geoffroy.

Etaient présents :

M. BARON Jean-Louis, M. BASTIERE Paul, M. BAX DE KEATING Geoffroy, M. BONDON Pierre, M. CHAIGNON Jean-Michel, M. COUJANDASSAMY Bruno, Mme COURTILLET Véronique, M. DESERT Thomas, Mme DOIREAU Florence, Mme GALLET Laurence, Mme GROSSE Marie-France, Mme IKHELF Dalila, Mme LAHITTE Chantal, Mme LE MINDU Isabelle, M. LO RE Gérard, M. MERCIER Dany, M. PAQUET Frédéric, Mme PETER Marie-José, M. PONT Damien, M. TESSIER Pierre, M. VIN Jean-Claude

Procuration(s) :

Mme GABIOU Carole donne pouvoir à M. CHAIGNON Jean-Michel, Mme BOURABA Jessica donne pouvoir à Mme GALLET Laurence, Mme AUGER Nadia donne pouvoir à Mme GROSSE Marie-France, Mme DEVILLIERS Evelyne donne pouvoir à M. BAX DE KEATING Geoffroy, M. LECOMTE Frédéric donne pouvoir à M. DESERT Thomas, Mme RANGER Michelle donne pouvoir à M. MERCIER Dany

Etai(ent) absent(s) :

Mme AUBE Stéphanie, M. DE GERMA Y Pierre-Emmanuel

Etai(ent) excusé(s) :

Mme AUGER Nadia, Mme BOURABA Jessica, Mme DEVILLIERS Evelyne, Mme GABIOU Carole, M. LECOMTE Frédéric, Mme RANGER Michelle

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** :

M. TESSIER Pierre

Objet : Affaires financières - Compte de Gestion - Exercice 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121- 21 ;

VU l'article L.1612-12, modifié par la loi n°2013-403 du 17 mai 2013 – art. 1 (V), du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Ville du Perray-en-Yvelines

Hôtel de ville . Place la Mairie . 78610 Le Perray-en-Yvelines

01.30.46.31.24 - mairie@leperray.fr - www.leperray.fr

REÇU EN PREFECTURE

le 08/04/2024

Application agréée E-legalite.com

78_DE-078-217804863-20240405-202416-BF

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion ;

VU le Compte de Gestion de l'exercice 2023 transmis par Monsieur le Trésorier Principal de Rambouillet le 22 mars 2024;

VU l'avis de la Commission des Finances du 19 mars 2024 ;

CONSIDERANT que les opérations en dépenses et en recettes paraissent régulières et suffisamment justifiées ;

STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

DECLARE que le Compte de Gestion de l'exercice 2023 dressé par le Trésorier Principal, visé par et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve et vote son adoption.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme.
Fait au Perray-en-Yvelines
Le 5 avril 2024



Le Maire,

Geoffroy BAX DE KEATING